



Préface

Au Sénégal, nous continuons d'observer malheureusement le spectacle hélas désastreux des talibés dans les rues de Dakar qui constitue une violation des droits les plus élémentaires de cette catégorie vulnérable que sont les enfants.

Les difficultés que rencontre le Sénégal dans la lutte contre ce phénomène sont évidentes, mais les réponses qui lui sont apportées et qui sont en cours d'élaboration sont nombreuses.

En effet, le gouvernement a pris conscience de l'ampleur du phénomène de la traite des personnes en général et de la mendicité des enfants en particulier.

Cet engagement s'est matérialisé par la ratification de la plupart des conventions et protocoles additionnels relatifs à la protection des enfants.

En application de ces instruments internationaux, la loi 2005/06 du 10 mai 2005 sur la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes a été adoptée et vient ainsi compléter les autres dispositions contenues dans notre dispositif législatif.

Un plan d'action national contre la traite sous toutes ses formes a été adopté et des structures multisectorielle ayant mandat de coordonner l'exécution de ce plan ont été mises en place. On peut citer à titre d'exemple la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, en particulier les Femmes et les Enfants (C.N.L.T.P) au sein de laquelle tous les ministères en charge de ces questions sont représentés, à côté des acteurs religieux ainsi que de la société civile, ce qui renforce sa légitimité et élargit son champ d'action.

Le ministère de la justice qui assure la tutelle administrative de cette Cellule a élaboré la Circulaire N° 4131 du 11 août 2010 à l'intention des autorités de poursuites, afin de les inviter à faire preuve de plus de rigueur dans le traitement des affaires relatives à la traite des personnes en général et à l'exploitation économique des enfants par la mendicité en particulier.

Dans le même sens, le conseil interministériel du 08 février 2013 dernier a élaboré un plan stratégique de gestion de la mendicité infantile avec la participation des différents acteurs impliqués dans la lutte pour la protection de l'enfance et un comité ad hoc de suivi et d'évaluation regroupant toutes les structures étatiques de protection a été mise en place.

Comme initiative majeure, le gouvernement s'est engagé dans un processus d'amélioration et de réglementation des « daara », avec un projet de loi accompagné de cinq projets de décrets qui sont dans le circuit administratif de validation et d'adoption.

Dans un tel contexte, la cartographie des « daara » constitue sans nul doute un outil important pour renforcer et accompagner ce processus déjà en cours. Les Gouvernements ont besoin en effet de données statistiques pour appréhender le phénomène dans sa globalité, une situation de référence sur la question des écoles coraniques est donc la bienvenue.

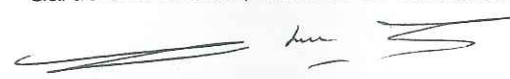
Tous ces efforts consentis jusque-là pour combattre la mendicité nous en avons conscience, doivent être complétés par la répression qui doit se traduire par une meilleure application de la loi. Mais, une telle mesure nécessite la mise en place de mesures d'accompagnement dont le Gouvernement a conscience. En attendant leur mise en œuvre, je voudrais inviter tous les acteurs et partenaires à intensifier les efforts de prévention et de sensibilisation, afin d'éviter au maximum la commission d'infractions.

Aucune forme de violence ou d'exploitation n'est acceptable, excusable ou tolérable. Et celle dirigée contre les enfants est encore plus révoltante.

En guise de conclusion, je voudrais remercier la Cellule d'Appui au MCA qui a appuyé cette étude dans un bel esprit de partenariat avec la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes à qui j'adresse, au nom du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, toutes nos félicitations et encouragements pour le travail qu'elle a abattu avec constance et sérieux.

Me Sidiki KABA

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



CNLTP

Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar



Résumé exécutif

La cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar, réalisée du 22 octobre au 07 décembre 2014, a été commanditée par la CNLTP avec l'appui du MCA/Sénégal afin de répondre à la demande de l'Etat et de la société civile à disposer d'une situation nationale de référence des écoles coraniques et à mieux prendre en compte les besoins d'éducation et de protection des enfants enrôlés dans ces écoles.

Elle marque le regain d'intérêt public et social autour des écoles coraniques. Cette attention est liée à l'ancrage de l'école coranique dans la société sénégalaise, aux diverses préoccupations quant à son environnement d'apprentissage précaire et non réglementé, aux conditions déplorables de la plupart de ses apprenants, appelés talibés, en violation de leurs droits les plus élémentaires.

Selon Mamadou N'DIAYE, auteur de l'ouvrage l'Enseignement Arabe Islamique au Sénégal, les écoles coraniques au Sénégal sont aussi anciennes que l'islam. A des périodes très éloignées, les voyageurs arabes et européens ont toujours signalé leur présence au Sénégal.

Même si elle est aujourd'hui marginalisée, l'école coranique constitue la première offre d'éducation basée sur l'acquisition de connaissances à partir de l'écriture, de la lecture et de la mémorisation de textes.

Cette éducation intervient dès le cycle de la petite enfance et demeure la modalité d'éducation la plus répandue du fait de l'obligation pour tout parent musulman d'assurer à chaque enfant l'accès à l'instruction coranique.

Selon plusieurs sources de recherche, l'école coranique au Sénégal a été déstabilisée par le système éducatif issu d'un premier mouvement de globalisation que représente la colonisation.

Aujourd'hui la mendicité des enfants est en grande partie alimentée par des enfants issus des écoles coraniques. Au regard de cette situation où beau-

coup d'enfants mendient quotidiennement dans la quasi-totalité des villes du Sénégal, on peut avancer l'hypothèse du détournement institutionnel d'un bon nombre de ces écoles.

La cartographie, tout en permettant d'établir un répertoire des écoles coraniques de la région de Dakar, devait aussi renseigner sur l'évolution des écoles coraniques, leurs situations actuelles et perspectives d'inclusion au système national d'éducation.

A cet effet, elle constitue le premier processus d'identification et de documentation des écoles coraniques dans l'ensemble des quatre départements de la région de Dakar qui représente près de 75% de la population urbaine du Sénégal

Au terme de la cartographie, 1006 écoles coraniques ont été répertoriées dans la région de Dakar avec un effectif de 54 837 talibés, dont 38 079 garçons et 16,758 filles.

Ces écoles coraniques, comprises au sens inclusif d'institutions d'enseignement arabo islamique, sont structurées en trois(3) types : franco-arabe, daaras, et écoles arabes. Elles se concentrent le plus dans les départements de Dakar avec 30,8% et Pikine 27,4%. Les départements de Rufisque et de Guédiawaye ont respectivement des taux de représentativité de 22,9% et 18,9%.

Les daaras, écoles coraniques par excellence ayant comme dominante pédagogique la mémorisation du Coran et structurés en cinq(5) types, constituent le noyau dur du système d'enseignement arabo islamique au Sénégal. Ils représentent près de 81 % des structures répertoriées.

52% des enfants trouvés dans les écoles coraniques viennent des autres régions du Sénégal, 9% de pays de la sous-région et 39% des environs de la localité des écoles coraniques. Cela indique que la masse critique des daaras de la région de Dakar provient du mouvement de mobilité des maîtres coraniques.



53% des enfants trouvés dans ces écoles pratiquent la mendicité, soit 30 160 sur un effectif global de 54 837 enfants. Sur ce nombre, 91% font entre 1H et 5 H de mendicité par jour dans la rue. 51% des apports de la mendicité des enfants se font en argent. Ceci montre la tendance ancrée de la mendicité des enfants à but économique, c'est-à-dire la prédominance de son caractère d'exploitation sur les déterminants pédagogiques de la quête de l'aumône à l'origine de cette pratique.

Comme indiqué dans toutes les enquêtes précédentes, les caractéristiques principales des daaras de la région de Dakar sont : la précarité des lieux d'apprentissage et de vie des apprenants, l'absence de réglementation pour l'ouverture de daaras, le recours à la mendicité des enfants comme source principale de revenus de certains maîtres coraniques.

La cartographie a révélé que 19 % des écoles coraniques se trouvent dans des maisons en construction, 5 % dans des maisons abandonnées par leurs propriétaires, 17% dans des zones inondées.

La cartographie renseigne sur les suggestions des maîtres coraniques pour la résilience des écoles coraniques et dont 8% sont favorables à l'application de la loi protégeant les enfants contre la mendicité, celles des imams et délégués de quartiers. Elle renseigne également sur la participation des communautés au fonctionnement social des daaras, plus spécifiquement à la prise en charge des talibés, les diverses sources de revenus et financements y compris publics des daaras. Les enfants talibés ont contribué à travers des focus groupes à fiabiliser les informations concernant leurs conditions de vie et d'apprentissage, et surtout ont formulé des recommandations pour mettre fin à leur marginalisation et maltraitance.

Parmi recommandations structurantes issues de la cartographie, on peut retenir celles portant sur l'adoption du cadre d'encadrement réglementaire et normatif pour l'ouverture de daaras, l'institution d'inspections départementales des daaras, l'accélération du programme de modernisation des daaras dans les zones pourvoyeuses, l'application plus systématique de la loi pour éliminer l'exploitation des enfants par la mendicité, le renforcement des réponses de résilience des daaras dans les communautés d'origine des talibés en vue de prévenir leur

mobilité et leur exposition à la mendicité, le renforcement des capacités économiques des familles, le soutien aux enfants victimes de traite par la mendicité et de maltraitance en leur assurant le retrait des circuits de la mendicité, leur retour en milieu familial et leur réinsertion éducative dans des daaras de résilience.

Pour le suivi de la cartographie, les recommandations spécifiques portent sur la nécessité d'utiliser le SIG pour la gestion du répertoire des 1006 écoles coraniques, de réaliser la cartographie des écoles coraniques dans les autres régions en impliquant l'ANSD, de réaliser une étude qualitative approfondie sur les déterminants de la mendicité des enfants en vue d'une modélisation, de développer un système de référencement pour la prise en charge rapide des enfants victimes de traite par la mendicité, de renforcer les capacités des associations de maîtres coraniques en vue de les accompagner dans le processus d'inclusion des daaras dans le système national d'éducation de base, le renforcement des cadres de coopération inter pays de la sous-région en vue de lutter plus efficacement contre la traite des enfants notamment avec la Guinée Bissau, la Gambie, le Mali et la République de Guinée.

Le processus de validation des résultats de la cartographie s'est déroulé en trois étapes : (i) présentation des premières tendances au comité scientifique restreint, (ii) présentation du rapport provisoire au comité scientifique élargi aux partenaires institutionnels et acteurs de la société civile. L'étape ultime de ce processus est la tenue, le 12 mars 2014, d'un atelier national de validation présidé par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.



Introduction

Contexte et problématique de la vulnérabilité des enfants au Sénégal

La réalisation de la cartographie intervient dans un contexte de forte demande de réforme du système d'éducation formel pour le rendre plus inclusif et d'une plus grande ouverture de la société sénégalaise à trouver une réponse à la mendicité des enfants.

Ce contexte induit un double questionnement quant à la capacité du système formel d'éducation à intégrer les offres éducatives marginalisées pour une véritable éducation inclusive et celle de l'Etat à développer une réponse nationale de protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation, de violences et de maltraitance.

Ce double questionnement renvoie aussi à la problématique de la vulnérabilité des enfants et des politiques publiques mises en œuvre comme réponses.

Le Rapport final-2013- de l'Unicef sur la Situation des enfants au Sénégal indique que la population du Sénégal était estimée à 12,8 millions d'habitants, dont plus de la moitié est âgée de moins de 18 ans. On estime que tous les 5 ans la population des enfants de moins de 5 ans s'accroît de 800.000, ce qui crée autant de défis pour leur prise en charge nutritionnelle, sanitaire et éducationnelle.

Selon l'Unicef, en utilisant la définition monétaire de la pauvreté, on évalue à environ trois(3) millions l'effectif des enfants sénégalais de moins de 18 ans qui vivaient dans des ménages pauvres en 2005, soit une incidence de pauvreté de 53,7% chez les enfants. L'incidence de la pauvreté reste élevée au niveau de la population générale avec 57,1% de celle-ci qui vit en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté est localisée pour une large part dans les zones rurales et plus particulièrement dans les zones rurales du centre, du sud et du nord est. Kolda et Tambacounda sont considérées comme les régions les plus pauvres du Sénégal.

La majorité de la population des enfants vit donc dans des familles pauvres. Plus de 42 % des enfants sont privés de logement décent, 24 % d'assainissement et 11 % d'eau potable.

Environ 16 % des enfants vivent avec des adultes atteints d'une maladie chronique et 28,7 % dans des ménages avec des personnes âgées de plus de 70 ans n'ayant plus d'activité économique.

Parmi les gaps structurels d'équité au Sénégal, l'Unicef renseigne que 45% des enfants de 6-11 ans représentant 750.000 enfants sont en dehors de l'école formelle, que les allocations budgétaires aux services sociaux stagnent ou déclinent.

La proportion des enfants en dehors du système éducatif est beaucoup plus élevée dans les régions de Diourbel, Kaffrine et Louga.

Le Rapport de l'Unicef met aussi l'accent sur les problèmes de protection qui affectent les enfants au Sénégal. Il s'agit entre autres du travail et de la séparation des enfants de leurs parents biologiques. Selon l'enquête EDS-MICS 2010-2011, 2,4 millions d'enfants âgés de 5-17 ans sont concernés par le travail précoce. Les régions les plus touchées par ce phénomène sont : Ziguinchor, Sédhiou, Kolda et Kaolack où 8 enfants sur 10 travaillent de manière plus ou moins régulière.

Parmi les 2,4 millions d'enfants concernés par le travail, 525.000 enfants sont impliqués dans les travaux dangereux.

Les enfants sont les premiers affectés par la profonde mutation sociale que vivent les familles sénégalaises. Le pays affronte la disparition progressive des mécanismes traditionnels de protection de la famille, de la solidarité communautaire et de l'entraide intergénérationnelle alors qu'en même temps persistent des traditions anciennes et que ne cesse de progresser l'éclatement des familles.

Ces facteurs augmentent la séparation des enfants de leurs parents biologiques ainsi que le travail des enfants. L'étude sur l'analyse de la situation des ménages ruraux de la région de Kolda(Unicef), une des principales zones pourvoyeuses d'enfants mendiants, montre que les raisons économiques (travail ou recherche d'emplois) sont les principaux déterminants du confiage des enfants (45%) avec l'éloignement des infrastructures scolaires (24%) et les motifs sociaux (20%).



Le phénomène de séparation des enfants de leurs parents biologiques est un problème chronique de vulnérabilité au Sénégal. D'après l'EDS-MICS, 15% des enfants de moins de 18 ans vivent séparés de leurs deux parents biologiques. Cette séparation peut prendre diverses formes, dont le confiage à un maître coranique.

La problématique des daaras et la mendicité des talibés relèvent à la fois des gaps en matière d'éducation et de protection. Les enfants enrôlés dans les daaras font partie des 750.000 enfants en dehors de l'école formelle. Les talibés mendiants et pensionnaires des écoles coraniques sont considérés comme enfants séparés de leurs parents et victimes d'une des pires formes de travail des enfants. En termes de réponses à ces deux gaps d'équité, la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social 2013-2017 recommande d'accorder une attention particulière au nombre important d'enfants non scolarisés.

Cette recommandation a été prise en compte dans la nouvelle vision du Gouvernement contenue dans la Lettre de politique sectorielle (LPS) du secteur de l'Education et de la Formation(14 janvier 2014) ainsi exprimée : « Un système d'éducation et de formation en phase avec les exigences du développement économique et sociale, équitable, efficace, efficient, plus engagé dans la prise en charge des exclus, et reposant sur une gouvernance inclusive, une responsabilisation plus accrue des collectivités locales et des acteurs à la base ».

C'est dans cette perspective que le Sénégal a mis en place l'Inspection des Daaras et a initié un programme de modernisation des daaras. Cette modernisation des daaras participe de cette démarche de lutte contre l'exclusion d'enfants et pour la création d'un système basée sur une éducation inclusive.

A travers la diversification de l'offre d'éducation notamment dans le domaine de l'Education de Base des jeunes et des Adultes (EBJA), le gouvernement compte poursuivre le programme de modernisation des daaras à travers les infrastructures, les équipements, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et la protection nutritionnelle et sanitaire des enfants talibés (LPS). Le programme de modernisation des daaras vient de bénéficier d'un financement de la BID.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, le Gouvernement a élaboré une Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant adoptée le 27 décembre

2012 à l'issue d'un Conseil interministériel. Cette stratégie vise la création d'un cadre de référence national pour la protection de l'enfant au Sénégal afin de mieux coordonner l'orientation stratégique et les priorités des acteurs publics et privés et de mettre en œuvre des programmes pertinents à l'échelle nationale.

En 2012, le Gouvernement a également adopté, en Conseil des Ministres, le Plan Cadre National de Prévention Et D'Elimination lutte Du Travail des Enfants Au Sénégal.

Enfin pour structurer la réponse à la lutte contre la mendicité des enfants, Le Gouvernement a élaboré un Plan Stratégique : Gestion de la Mendicité Infantile 2013-2015. Le but principal du plan stratégique est d'éradiquer d'ici 2015 la mendicité infantile au Sénégal. Parmi les stratégies retenues, on peut citer : le renforcement de la protection des enfants par l'application des dispositions de l'article 3 de la Loi 2005-06 du 10 mai 2005 sur l'exploitation de la mendicité d'autrui.

Le Plan National de lutte contre la Traite des Personnes constitue un cadre de matérialisation de la réponse nationale par rapport à l'abandon de la mendicité des enfants.



I. Présentation du cadre théorique de la cartographie

1.1. Problématique des Daaras au Sénégal

Les écoles coraniques qui constituent les premières institutions d'enseignement connues au Sénégal traversent une crise existentielle. La plupart d'entre elles se trouve aujourd'hui dans la précarité et l'extrême vulnérabilité.

En termes de référencement, l'école coranique est non intégrée au système formel d'éducation. Elle n'a pas de statut particulier et se trouve confrontée à des problèmes chroniques de prise en charge matérielle, financière et pédagogique.

Certains types d'école coranique sont des sources pourvoyeuse d'enfants mendiants et constituent des lieux de non droit quant à une éducation religieuse adéquate, d'exposition de ses pensionnaires à la maltraitance et à un environnement insalubre. Selon Mamadou N'DIAYE, l'école coranique fondée au Sénégal depuis plus de huit siècles tourne autour de deux axes : l'école et les élèves. Elle est confrontée à de nombreux problèmes relatifs à ses programmes, ses moyens de fonctionnement, ses méthodes et son efficacité.

La conférence internationale sur la problématique des daaras, tenue à Dakar du 17 au 19 juillet 2010 et qui a réuni d'éminents professeurs d'université, chercheurs et experts, a mis en exergue certaines des faiblesses institutionnelles des écoles coraniques.

Au plan réglementaire, les daaras en tant qu'institution n'ont pas encore de statut clairement défini par les pouvoirs publics. En matière de pédagogie, l'efficacité des écoles se ressent par l'absence de formation des maîtres coraniques. L'inexistence d'une cartographie nationale exhaustive et d'un système de géo référencement qui aiderait à faciliter l'inclusion des daaras dans le système national d'offre éducative ont été identifiés comme une faiblesse pénalisant le développement institutionnel des daaras. Le développement anarchique des daaras est aussi perçu comme un handicap majeur et sources de précarités pour les talibés.

Les insuffisances concernent également l'inexis-

tence d'un dispositif de suivi-évaluation et d'un curriculum harmonisé.

Les conditions d'existence de la plupart des daaras ne sont pas conformes aux critères de l'effectivité du droit à l'éducation à savoir : dotation adéquate, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité.

Une¹ étude sur cette effectivité renseigne sur le fait que l'école coranique au Sénégal a été déstabilisée par le système éducatif issu d'un premier mouvement de globalisation que représente la colonisation ainsi que ses transformations par une seconde globalisation, la mise en place d'un nouvel ordre mondial comprenant l'ajustement éducatif puis le mouvement Education pour Tous (EPT) ;

Malgré la loi n 91-22 d'orientation de l'éducation nationale de 1991 qui décrit chaque niveau d'enseignement et les objectifs qui y correspondent et modifiée par la loi 2004-37 du 15 décembre 2004 qui rend obligatoire la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans et gratuit dans les établissements, l'ouverture d'une école coranique n'est pas soumise à une quelconque réglementation.

Les écoles coraniques sont même exclues de la loi n 94-82 portant statut des établissements privés. En effet, cette loi qualifie les établissements privés du cycle fondamental : les établissements d'éducation préscolaire, les écoles élémentaires et les collèges d'enseignement moyen qui assurent à leurs élèves les programmes officiels.

1.2. Fondement historique de l'Ecole coranique

Historiquement, l'école coranique constitue au Sénégal la première offre d'éducation basée sur l'acquisition de connaissances à partir de l'écriture, de la lecture et de la mémorisation de textes.

Certains chercheurs² dont les travaux scientifiques sur l'historicité de l'école coranique au Sénégal servent de référence attestent que cette institu-

1 - Effectivité du droit à l'éducation au Sénégal, Oct. 2012 • 2 - Sources Conférence Internationale sur la problématique des daaras au Sénégal.



tion séculaire puise ses fondements historiques dans les sociétés traditionnelles du nord du Sénégal où l'ordre politique et social cédait la place à un vaste mouvement d'islamisation et d'hégémonie des lettrés « ceux qui maîtrisaient le coran » sur ces sociétés.

Dans ce processus historique de fondation et d'institutionnalisation d'une éducation formalisée, l'école coranique devenait non seulement l'institution la plus reconnue socialement pour la formation du « bon musulman » maîtrisant parfaitement tout ou partie du Saint Coran et instruit des pratiques culturelles de l'islam, mais participait à la formation des élites au pouvoir (exemple de l'alarmât au Fouta).

Il semble que c'est son organisation pédagogique simple et matérielle des plus rudimentaires qui a permis son développement rapide aussi bien en milieu rural qu'urbain, ceci malgré la concurrence des écoles publiques françaises d'essence élitiste issues de la colonisation et apparues au Sénégal d'après certaines sources dès le XVII^e siècle.

L'enseignement coranique traditionnel est basé sur la mémorisation des versets du Coran afin de développer chez l'enfant les techniques de déchiffrement et d'association. La pédagogie de l'école coranique recourt essentiellement aux techniques de l'observation, de la réflexion et de la mobilisation des structures usuelles.

L'école coranique est aussi une institution fortement ancrée dans la communauté et se reproduisait par l'offre de socialisation axée sur l'initiation des apprenants à la vie en communauté. Ce processus éducatif prenait en compte l'initiation aux activités agricoles et aux travaux d'intérêt collectif). Le « rite de passage à la vie adulte » par la recherche de l'humilité, l'ascétisme constituait la modalité formative centrale.

Ces deux vertus cardinales de cette modalité devaient s'acquérir par l'éloignement du milieu familial direct et la dépendance à la communauté pour se nourrir. C'est pourquoi, la vie en communauté (en internat) était la règle des écoles coraniques traditionnelles. Dans ce processus de socialisation, les privations et les châtements corporels sont appliqués comme méthodes « éducatives ».

Ce projet pédagogique originel de l'école coranique n'a pas résisté aux mutations de la société sénégalaise coloniale et post coloniale. Elle a gardé la méthode traditionnelle pédagogique basée essentiellement sur la mémorisation et a perdu sa

vitalité en tant que système d'éducation qui prenait en compte l'ensemble des connaissances et compétences pour la vie active au service de la communauté. La prise en charge de l'apprenant (le talibé), et de son maître (marabout) par la pratique de la quête de l'aumône, qui avait une valeur pédagogique et se pratiquait sur la base de contrat social entre la communauté, est devenue aujourd'hui une source d'abus et d'exploitation pour de nombreux enfants.

Le Professeur Moma KANE dans sa communication au cours de la conférence internationale sur la problématique des daaras au Sénégal avance la thèse selon laquelle le système qui soutenait les daaras en milieu rural a sombré suite à la longue sécheresse des années 70 et à la crise généralisée des années 80. Il s'en est suivi un exode massif qui n'a pas épargné les maîtres coraniques.

Dans ce contexte, le Professeur Momar KANE de souligner que les maîtres coraniques furent contraints de partir en ville, d'autant que, de plus en plus, nombreux sont ceux qui leur confient leurs enfants non seulement par devoir mais par nécessité sans aucune contrepartie. Les zones d'exode sont celles de l'intérieur, singulièrement celles situées dans le bassin arachidier. Il y'a un double mouvement : celui des villages vers les villes centres que sont Louga, Diourbel, Kaolack, Thiès, etc. Et celui de ces villes vers Dakar. Ce dernier mouvement est sans commune mesure avec le premier. Dakar est, en effet, d'une force attractive telle qu'il est devenu au fil du temps la destination directe des émigrés du monde rural et même des pays avoisinants. Confrontés à l'urbanisation et à ses effets pervers : l'éclatement de la cellule familiale, la dislocation du tissu communautaire, l'individualisme, la perte de valeurs de solidarité. Les maîtres coraniques à l'instar de bien d'autres émigrés et même de certains citadins recourent à la mendicité comme stratégie efficace de survie.

La mendicité des enfants est aujourd'hui une des problématiques lourdes et chroniques de la plupart des écoles coraniques soumises à la mobilité et installées en milieu urbain.

Les écoles coraniques qui constituent les premières institutions d'enseignement connues au Sénégal traversent une crise existentielle. La plupart d'entre elles se trouve aujourd'hui dans la précarité et l'extrême vulnérabilité.

En termes de référencement, l'école coranique est non intégrée au système formel d'éducation. Elle



n'a pas de statut particulier et se trouve confrontée à des problèmes chroniques de prise en charge matérielle, financière et pédagogique.

Certains types d'école coranique sont des sources pourvoyeuses d'enfants mendiants et constituent des lieux de non droit quant à une éducation religieuse adéquate, d'exposition de ses pensionnaires à la maltraitance et à un environnement insalubre. Selon Mamadou N'DIAYE, l'école coranique fondée au Sénégal depuis plus de huit siècles tourne autour de deux axes : l'école et les élèves. Elle est confrontée à de nombreux problèmes relatifs à ses programmes, ses moyens de fonctionnement, ses méthodes et son efficacité.

La conférence internationale sur la problématique des daaras, organisée par L'ASI du 17 au 19 juillet 2010 à Dakar, et qui a réuni d'éminents professeurs d'université, chercheurs et experts, a mis en exergue certaines des faiblesses institutionnelles des écoles coraniques :

- au plan réglementaire, les daaras, en tant qu'institutions d'éducation, n'ont pas encore de statut clairement défini par les pouvoirs publics
- en matière de pédagogie, l'efficacité des écoles se ressent par l'absence de formation des maîtres coraniques, l'inexistence d'un dispositif de suivi-évaluation et d'un curriculum harmonisé
- l'inexistence d'une cartographie nationale exhaustive et d'un système de géo référencement qui aiderait à faciliter l'inclusion des daaras dans le système national d'offre éducative constitue un handicap pénalisant le développement institutionnel des daaras
- le développement anarchique des daaras est aussi perçu comme un handicap majeur et sources de précarités pour les talibés

En plus de ces faiblesses institutionnelles, le constat de la conférence internationale sur la problématique des daaras au Sénégal, indique que les conditions d'existence de la plupart des daaras ne sont pas conformes aux critères de l'effectivité du droit à l'éducation à savoir : dotation adéquate, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité.

Une étude sur cette effectivité renseigne sur le fait que l'école coranique au Sénégal a été déstabilisée par le système éducatif issu d'un premier mouvement de globalisation que représente la colonisation ainsi que ses transformations par une seconde globalisation, la mise en place d'un nouvel ordre mondial comprenant l'ajustement éducatif puis le mouvement Education pour Tous(EPT) ;

Malgré la loi n 91-22 d'orientation de l'éducation

nationale de 1991 qui décrit chaque niveau d'enseignement et les objectifs qui y correspondent et modifiée par la loi 2004-37 du 15 décembre 2004 qui rend obligatoire la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans et gratuit dans les établissements, l'ouverture d'une école coranique n'est pas soumise à une quelconque réglementation.

Les écoles coraniques sont même exclues de la loi n° 94-82 portant statut des établissements privés. En effet, cette loi qualifie d'établissements privés du cycle fondamental : les établissements d'éducation préscolaire, les écoles élémentaires et les collèges d'enseignement moyen qui assurent à leurs élèves les programmes officiels.



II. Présentation de la zone d'étude

2.1. Présentation du Sénégal

La superficie du Sénégal est de 196 732 kilomètres carrés. Il est limité au Nord par la République de Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée et, à l'Ouest par l'océan atlantique.

L'Enquête Démographiques et de Santé (EDS-Continue) de 2012-2013 indique que la population du Sénégal a presque doublé de 1988 à 2012 passant de 6 896 000 à 13 207 873 habitants dont 6 527 659 hommes et 6 680 214 femmes. Cette population est inégalement répartie entre les 14 régions administratives. Les régions de Dakar, Thiès et Diourbel enregistrent les effectifs de population les plus élevés.

La région de Dakar compte 2 703 203 habitants, soit 20,5% de la population totale ; Thiès 1 743 707 habitants (13,2%) ; Diourbel 1 442 418 (10,9%). La région de Kédougou compte le plus faible effectif de population avec 137 485 habitants (1,0%). Tambacounda, région la plus étendue du Sénégal, abrite 6% de la population.

Entre 2002 et 2012, le taux de croissance démographique s'élevait à 2,69%. La forte croissance démographique explique l'extrême jeunesse de la population : 50% sont âgés de moins de 20 ans. Les musulmans représentent 94% de la population, les chrétiens (4%).

Au plan administratif, le Sénégal compte 14 régions, 45 départements. On dénombre 165 communes, 123 arrondissements et 383 communautés rurales. Plus de 70% de la population tire ses revenus de l'agriculture et la sécurité alimentaire reste fragile.

La croissance du PIB a ralenti depuis plusieurs années. De manière générale les performances économiques enregistrées depuis 2000 sont jugées insuffisantes pour réduire significativement la pauvreté.

En 2012, le Sénégal a élaboré une Stratégie Nationale de développement économique et sociale (SNDES) qui couvre la période 2013-2017. La SNDES doit permettre au Sénégal d'engager d'importantes réformes en vue de pérenniser la création

de richesses, d'améliorer la gouvernance de nos institutions et d'assurer la production, la productivité et la compétitivité de l'économie. Le Sénégal à travers la SNDES qui vise un taux de croissance d'au moins 7% compte relever le défi non seulement de la croissance et de l'investissement mais surtout de l'emploi.

2.2. Présentation de la région de Dakar³

Située dans la presqu'île du Cap vert, la région de Dakar s'étend sur une superficie de 550 km, soit 0,28% du territoire national. Limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan atlantique à l'Ouest, au Nord et au Sud, elle est la moins étendue des 14 régions du Sénégal.

Au plan de l'organisation administrative, la région de Dakar est subdivisée, depuis 2002 et conformément au décret n° 2002-166 du 21 février 2002 fixant le ressort territoire et le chef-lieu des régions et départements, en :

Quatre(04) départements Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque

Dix (10) arrondissement, dont : quatre dans le département de Dakar (Almadies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies), un dans le département de Guédiawaye(Guédiawaye), trois dans le département de Pikine (Dagoudane, Niayes, Thiaroye) et de deux dans le département de Rufisque (Rufisque, Sangalkam)

Quatre(04) villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque

Quarante-trois (43) communes d'arrondissement : dix-neuf dans le département de Dakar, 16 dans le département de Pikine, trois dans le département de Rufisque et cinq pour le département de Guédiawaye Deux(02) communautés rurales dans le département de Rufisque

1 - Situation économique et social de la région de Dakar : projections de 2002 à 2012, ANSD



L'organisation urbaine actuelle de la région de Dakar ne favorise pas la vie communautaire. L'analyse de l'ANSD souligne que la structure des quartiers est diffuse et surtout les réseaux traditionnels de solidarité ne jouent plus pleinement leur rôle à l'exception des villages traditionnels.

2.3. Présentation des départements de la région de Dakar

La région compte quatre(04) départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque. Parmi eux, le département de Dakar avec 39,9% de la population régionale est le plus peuplé. Le département de Pikine se place en deuxième position avec 35,5%. Les départements de Rufisque avec 12,6% et Guédiawaye 12% sont les moins peuplés.

Le département de Guédiawaye a la plus forte densité de population avec 2372 habitants/km².

2.3.1 Le Département de Dakar

Il abrite la capitale de la région qui s'étend sur une superficie de 83km² avec une population de 1.030.594 habitants. Cette population est répartie dans quatre(04) arrondissements (Almadies, Dakar Plateau, Grand-Dakar et Parcelles Assainies) avec 19 communes d'arrondissements.

C'est l'arrondissement des Parcelles Assainies qui est le plus peuplé suivi de celui de Grand Dakar. Grand Yoff et Parcelles sont les communes d'arrondissement les plus peuplées. Elles se trouvent toutes les deux dans l'arrondissement des Parcelles Assainies.

2.3.2 Le Département de Pikine

Le département de Pikine, qui s'étend sur une superficie de 170Km², compte trois(3) arrondissements : Dagoudane, Niayes et Thiaroye).

Avec la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 et le décret n° 96-745 du 30 août 1996, Pikine a obtenu le statut de ville, dotée de 16 communes d'arrondissement et 700 quartiers.

Au recensement de 2002, le département de Pikine comptait 768 826 habitants. En 2005, la population était estimée à 834 246 habitants.

L'arrondissement de Dagoudane est le peuplé du département de Pikine suivi des Niayes. Au niveau des communes d'arrondissement c'est celle de Yeumbeul Nord suivi de Diamaguene- Sicap MBao.

2.3.3 Le Département de Guédiawaye

En 2002, le département comptait 258 370 hts. En 2005, la population était estimée à 286 989 hts. Au plan de l'organisation administrative, le département est subdivisé en une commune de ville et cinq(05) communes d'arrondissement : N'Diarème-Limamoulaye, Golf Sud, Sam-Notaire, Wakhinane, Nimzat, Médina Gounas. Le département de Guédiawaye compte un seul arrondissement : Guédiawaye.

Le département est une ville dortoir caractérisée par des zones périurbaines que constituent les communes d'arrondissement de Ndiarème Limamoulaye, Sam Notaire, Golf Sud, Wakhinane Nimzatt et Médina Gounass.

Ces dernières sont des sites de transit pour les populations venues de l'intérieur du Sénégal. Aussi, l'implantation des daaras / écoles coraniques ou Franco Arabes est une alternative à l'offre éducative insuffisante avec, souvent, des frais d'écologie très chers pour des populations aux revenus précaires. Tous les sites offrant des possibilités d'être transformés en réceptacles d'écoles sont investis, envahis et à la limite squattés pour installer un espace éducatif.

La commune d'arrondissement de Golfe Sud est la peuplée du département. Elle est suivie de celle de Wakhinane.

2.3.4 Le Département de Rufisque

Selon, le recensement de 2002, la population du département est de 284 263 hts. En 2005, elle était estimée à 307 463 hts.

La commune d'arrondissement de Rufisque Centre ou Rufisque Nord est la plus peuplée suivie de celle de Rufisque Est.

Au plan administratif, le département est subdivisé en deux(2) arrondissements : Rufisque et Sangalkam et s'étend sur une superficie de 372 km². Le département de Rufisque compte trois(3) communes : Rufisque avec ses trois communes d'arrondissement (Rufisque Est, Rufisque Nord, Rufisque Ouest), Bargny, Sébikotane, Diamnadio.



III. Approche méthodologique de la cartographie

3.1. Rappel des objectifs et résultats attendus

3.1.1. Objectif général

- Contribuer au renforcement des capacités de pilotage et d'intervention pour l'inclusion des écoles coraniques dans le système éducatif national et comme une des réponses déterminantes quant à la prévention et la protection des enfants contre la traite par la mendicité.

3.1.2. Résultats attendus

- Une revue documentaire des recensements et autres enquêtes sur les écoles coraniques est réalisée
- Les principales caractéristiques relatives aux apprenants, à leurs conditions de vie et d'étude sont déterminées :
- Un répertoire des écoles coraniques installées dans les quatre départements de la région de Dakar est élaboré
- Une typologie des écoles coraniques de la région de Dakar est élaborée sur la base des principales caractéristiques des modes de vie et des types d'enseignement corrélés aux droits de l'enfant, la loi 06-2005, notamment en son article 3
- Des recommandations pour une amélioration des conditions de vie et d'étude dans les écoles coraniques selon leurs types sont proposées et pourront servir d'approche pilote pour une stratégie d'intervention.

3.2. Clarification des concepts

Afin de faciliter la compréhension de l'analyse des données de la cartographie, il s'avère nécessaire de procéder à la formulation partagée de certains concepts clef.

Ecole coranique : dans le cadre de la cartographie, ce concept est utilisé dans le sens inclusif comprenant l'ensemble des offres de l'enseignement arabo islamique : franco-arabe, daaras, autres...

Daaras : mot wolof qui signifie un centre d'enseignement coranique. Les enfants peuvent être des résidents ou non. Dans le cadre de la cartographie, le daara est défini comme l'école coranique par excellence où la mémorisation du coran est la principale unité de valeur pédagogique même parfois il y'a des quelques daaras qui s'ouvrent à des sous dominantes (arabe, français, langues maternelles). Cinq types de daaras ont été observés

Daaras migrante ou itinérante : école coranique dirigée par un maître qui a quitté sa localité d'origine pour implanter son école dans une autre localité et dont les élèves proviennent généralement de la localité d'origine du maître. L'école peut fréquemment changer de localité d'implantation.

Daaras non-migrante : une école ouverte par un maître d'école coranique dans sa localité d'origine et non assujettie aux changements de localité. Cette école est fréquentée généralement par les enfants de la localité.

Talibé : mot wolof qui signifie un apprenant de Daaras. Enrôlement par **acte volontaire** :

Enfant vulnérable : Selon l'UNICEF, le concept de vulnérabilité de l'enfant fait référence à une baisse du niveau de bien être de l'enfant, y compris une baisse du bien-être du ménage ou de la communauté auxquels appartient l'enfant. Dans cette approche de l'UNICEF, cette baisse du niveau de bien être, souvent conditionnée par les risques qualifiés d'externes, est indissociable des notions de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le confiage des enfants : c'est une pratique très répandue en Afrique de l'Ouest. Elle consiste à confier temporairement un enfant à une famille d'accueil, une structure ou à une personne qui l'éduque pour une durée plus ou moins longue, sans que les liens avec les parents biologiques ne soient rompus. Au Sénégal, 14 % des adultes ont été confiés durant leur enfance.



En dépit de l'importance de cette pratique, peu d'études ont été consacrées à ce phénomène. La question de l'impact du confiage dans les daaras reste souvent non traitée parce que les données nécessaires pour l'aborder ne sont pas disponibles. En effet, les enquêtes auprès des ménages, par définition, excluent les écoles coraniques et toute autre forme d'internat.

Acte volontaire : le concept acte volontaire relatif à la variable enrôlement des enfants en comparaison de la modalité de confiage concerne les enfants de plus de 15 en initiation confrérique.

3.3. Cadre méthodologique de la cartographie

3.3.1. Préalables

Différentes phases ont caractérisé le processus préparatoire de la cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar :

- une phase d'identification des superviseurs
- le partage des termes de référence avec les superviseurs
- la mise en place de l'équipe d'enquête avec le recrutement des agents enquêteurs par les superviseurs qui se sont basé sur la bonne connaissance des zones d'intervention par les agents enquêteurs. Ils y habitent et/ou travaillent avec les maîtres coraniques dans le cadre de leurs associations (ONG, OCB...) et des institutions étatiques comme le Service Départemental du Développement Communautaire (SDDC)
- l'existence d'une alliance avec des réseaux de maîtres d'écoles coraniques qui facilite le contact avec leurs pairs. A cet effet, l'implication de la Fédération Nationale des Associations des Maîtres Coraniques a été déterminante
- La facilitation du processus par la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (Ministère de la Justice) qui a adressé des correspondances aux autorités administratives des quatre (4) départements, mis en place un comité scientifique d'encadrement de la cartographie et organisé une séance de travail entre le Bureau de la Fédération des associations de maîtres coraniques, le Consultant et les superviseurs
- La phase de démarrage effectif de la cartographie qui s'est déroulée du 23 octobre au 04 novembre dans les quatre départements de la région de Dakar.

vembre dans les quatre départements de la région de Dakar.

3.4. Cadre Méthodologique et mise en œuvre

Cette partie est d'une importance capitale car elle juge de la validité des résultats obtenus et plus précisément de l'objectivité des résultats à publier. Elle illustre également l'approche et la démarche méthodologiques qui ont été entreprises pour l'exécution de la mission d'étude sur la cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar commanditée par la Cellule de Lutte Contre la Traite des Personnes (Ministère de la Justice).

3.4.1. Approche et Démarche méthodologique

Une recherche en deux étapes :

- La revue documentaire
- La collecte de données

Comme première étape du processus méthodologique, nous avons abordé la problématique par une revue de la littérature relative aux écoles coraniques et à la mendicité des enfants au Sénégal.

Principales sources de documentation :

- La Conférence internationale sur la problématique des daaras au Sénégal, ASI, 2010
- L'étude sur les enfants mendiants dans la région de Dakar (UCW, Banque Mondiale, Unicef, BIT 2007)
- L'étude sur le dos des enfants, HRW
- L'étude sur la mobilité et la vulnérabilité des enfants, FAFO, ENA, Banque Mondiale 2010
- L'analyse de la situation des enfants Unicef, 2011
- L'étude de la situation de référence des structures d'accueil ; structures de formation, des daaras, des enfants de la rue, des Talibés, des associations des maîtres coraniques et d'autres acteurs pour les régions de Dakar, Louga, Saint Louis et Matam par USAID-EDB, 2010
- La situation des Talibés dans 11 villes au Sénégal ENDA (2004 – 2005)
- Le recensement des écoles coraniques à Dakar, Rufisque, Thiès et Mbour (PARRER, 2010)
- Les études diagnostiques de la mendicité des enfants dans les régions de Kaolack, Ziguinchor, Kolda et Thiès (PARRER 2010 – 2011)
- Le répertoire des membres du Collectif des Associations de Maîtres coraniques

- La base de données de CAINT
- Les répertoires des Préfectures de Guédiawaye et de Pikine
- Le répertoire de la commune des Parcelles Assainies

En deuxième lieu, cette revue nous a permis de définir une population de référence, suivant l'individu école coranique, dénombrée à 875 écoles coraniques dans la région de Dakar. Pour avoir la population de référence, nous avons compilé les données de différents recensements provenant principalement des sources de la Fédération des associations des maîtres coraniques, de l'USAID-EDB, des préfectures de Guédiawaye et de Pikine, la Commune d'arrondissement des Parcelles Assainies. Nous avons stabilisé cette population par la liquidation des doublons.

Puisque le principe du sondage est d'avoir un échantillon représentatif, on a construit au départ une maquette de la population à étudier, ceci à partir des caractéristiques déjà connues.

La définition de cet échantillon et de ces caractéristiques de maquette a été réalisée suivant une approche participative incluant les membres de la fédération des associations des maîtres coraniques, des responsables des structures étatiques et non étatiques intervenant dans la lutte contre la mendicité des enfants et l'appui aux daaras dans les quatre départements.

3.4.2. Méthodes et outils

Pour la cartographie des daaras, nous avons procédé par une méthode de triangulation des informations en concevant trois outils de collecte différents adressés à trois cibles différentes.

Nous avons conçu un outil de collecte phare ayant comme individu le maître d'école coranique (MEC) et trois outils d'accompagnement ayant comme individus : (i) les institutions, (ii) les enfants talibés (iii) les personnes ressources identifiées.

L'outil phare, le guide d'entretien maître coranique et son daara, est composé de huit parties générales : localisation de l'école coranique, historique de l'école coranique, caractéristiques de l'école coranique, conditions de vie dans l'école coranique, conditions d'études, l'école coranique dans son environnement social, difficultés rencontrées, suggestions et recommandations. Pour renseigner les informations à partir de la méthode boule de neige, une fiche de renseignement des daaras dans la ré-

gion de Dakar a été annexée au guide MEC.

L'outil secondaire, qui est le guide d'observation des enquêteurs, sert de validation ou d'invalidation des réponses collectées dans l'outil phare. Il suit la même logique de sous thème tout en se limitant à des observations directes.

Nous avons enfin des guides d'entretien structurés pour les institutions et des guides de focus group ayant comme cible les enfants talibés.



Séancedetravailducomitéscientifiqueanalysantlesoutilsde collecte de l'information, 08 octobre 2013

3.4.3. L'échantillonnage

L'échantillonnage a été typique suivant les caractéristiques déjà connues telles que : le format, le statut et la concentration sur la base d'une population de référence de 875 écoles coraniques. Ainsi, nous avons sélectionné un échantillon de 200 individus. Il concerne uniquement l'individu école coranique. Mais nous y avons associé la méthode par boule de neige pour identifier les maîtres coraniques non enquêtés et construire ainsi un répertoire le plus inclusif possible.

La réactualisation du répertoire par la méthode de boule de neige, nous a conduits à une population mère de 1006 écoles coraniques dans la région de Dakar. Suivant nos caractéristiques de choix, l'échantillon a varié de 200 à 221 individus.

Cet échantillonnage, suivant une confidentialité de 95%, présente une marge d'erreurs de 3,5%, avec une représentativité de 90%. Sur cette base, nous pouvons dire que le choix de l'échantillon a été raisonné. En effet le seuil de tolérance qui est de 3% en science sociale indiquant de combien s'éloigne-t-on de la proportion, est non loin de notre marge d'erreurs.



La répartition de ces 221 écoles coraniques entre les quatre départements a été effectuée selon un facteur de diversité qui est déterminé par les fréquences des enquêtes, études et recherches sur les enfants mendiants, les écoles coraniques dans un département. Plus un département est moins sollicité, plus son poids est important (excepté Pikine et Guédiawaye). Ainsi la répartition est la suivante : 68 écoles coraniques à Dakar, 59 à Pikine, 43 à Guédiawaye et 51 à Rufisque. Dans la mesure où les quartiers choisis sont représentatifs de la situation dans les autres quartiers, (concentration d'écoles coraniques) cette cartographie peut révéler le nombre total de daaras dans la région de Dakar, qu'elles soient « fixées » ou itinérantes (ces dernières étant évidemment beaucoup plus difficiles à dénombrer).

3.4.4. Administration des outils

- 221 guides entretien ont été administrés à 221 maîtres coraniques ;
- 19 focus group (FG) ont regroupé 218 enfants ;
- 14 guides entretiens ont été administrés à 14 intervenants (institutionnels, communautaires) ;
- 221 fiches d'observations ont été remplies par les enquêteurs.

Globalement cette cartographie a permis de recueillir les perceptions de 439 personnes, de 14 institutions et d'observer 221 daaras.

3.5. Difficultés et limites de l'étude

La principale difficulté rencontrée dans le processus de cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar a été sans nul doute caractérisée par l'inexistence d'une base de sondage au départ de l'étude. Divers autres facteurs ont également constitué de véritables obstacles à la réalisation de la cartographie. Il s'agit entre autres :

- La période de réalisation de l'enquête (Tabaski)
- La réticence de certains maîtres coraniques malgré la facilitation de la fédération
- La coïncidence avec une campagne d'escroquerie perpétuée contre les MEC dans le département de Rufisque
- L'accès difficile de certaines zones inondées
- Le processus de vérification des informations

contenues dans certaines fiches et à travers la boule neige qui a pris du temps

- Les limites objectives de la méthode boule de neige qui peut ne pas couvrir l'ensemble de l'univers de cas

3.6. Processus de réalisation des enquêtes de terrain

3.6.1. Choix des superviseurs et enquêteurs

Sur la base de compétences, de connaissance du milieu et des questions liées aux enfants Talibés, le consultant a porté son choix sur quatre personnes responsabilisées pour la supervision dans les quatre zones ciblées (Département de Dakar, de Pikine, de Guédiawaye et de Rufisque). Les superviseurs ont choisi les enquêteurs sur la base des mêmes critères (Pikine 12 enquêteurs, Dakar 12, Guédiawaye 8 et Rufisque 8).

3.6.2. Atelier de partage méthodologique

Pour une meilleure maîtrise du processus de collecte et de remontée des données, un atelier méthodologique a été organisé au PARRER, le samedi 19 octobre 2013 pour former les superviseurs et enquêteurs sur les différents outils de collecte et clarifier les rôles et responsabilités des superviseurs et enquêteurs.



Formation des enquêteurs, lundi 21 octobre 2013

3.6.3. Test des outils

Suite à l'atelier de formation des superviseurs et enquêteurs, les outils ont été testés au niveau des quatre départements, le mardi 22, le mercredi 23 oc-



tobre 2013, par les superviseurs.

Des réunions de consolidation ont été organisées le jeudi 24 octobre 2013 par le consultant et son équipe pour analyser les résultats du test des outils. Quelques points d'amélioration ont été apportés au niveau de l'outil principal (Guide maître coranique et son daaras) et au niveau aussi de l'outil focus groupe.

3.6.5. Préparation du terrain

Dans le souci de mieux préparer le terrain, une réunion technique a été organisée, le vendredi 25 octobre 2013, au siège de CAINT dans le département de Pikine. Le superviseur et les enquêteurs du département ainsi que le consultant principal et son équipe ont participé à cette rencontre afin de partager et analyser les résultats du test des outils ont été partagés. Ainsi, l'outil principal (Guide Maître coranique et son daara) a été revisité avec les enquêteurs du département de Pikine et stabilisé. Les différentes étapes de la collecte ont également été validées au cours de cette rencontre. Ce même processus a été organisé dans tous les trois(3) autres départements.



Rencontre avec la Fédération Nationale des Associations des Maîtres Coraniques le 26 octobre 2013 pour qu'elle informe la base et facilite le travail des enquêteurs

3.7.6. Collecte de données

La collecte de données sur le terrain prévue pour une période de dix (10) jours (du 28 octobre au 6 novembre 2013) a été facilitée par des membres de la fédération nationale des associations des Maîtres coraniques.

3.7.6.1. Suivi et supervision de la collecte de données

La supervision s'est déroulée sur la base du plan de supervision (plan de remise et de ramassage d'ou-

tils), des visites de terrain, de la participation dans les focus groupe et des enquêtes, des échanges téléphoniques, des rencontres de coordination et d'évaluation.

Ce système s'est appuyé sur un dispositif comprenant le consultant principal, les superviseurs, les facilitateurs (5 maîtres coraniques membres de la fédération) et les enquêteurs. Ce processus a été marqué par deux étapes importantes que sont :
L'évaluation à mi-parcours

Le jeudi 31 octobre 2013, des rencontres d'évaluation à mi-parcours de la collecte de données ont été organisées dans les quatre départements. Ce processus d'évaluation très participatif a enregistré la présence du consultant principal, des superviseurs, des facilitateurs et des enquêteurs.

La méthodologie adoptée consistait à rappeler d'une part, les objectifs de collecte pour chaque enquêteur, et d'autre part identifier les difficultés rencontrées sur le terrain dans le but de les corriger.
L'évaluation finale

Le jeudi 07 novembre 2013, les différents acteurs, Consultant principal, superviseurs, facilitateurs, enquêteurs et statisticien ont procédé à l'évaluation finale de la collecte de données sur le terrain. Tout le processus a été revu ainsi que les objectifs de départ, les résultats atteints et les difficultés rencontrées.